

PREFET DE LA MANCHE

Sous-Préfecture d'Avranches

N° 2018-36

Attestation de compétences

Guide de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel

Au vu du dossier présenté par M. Julien AVRIL et après avis conforme de la sous-commission technique, réunie le 9 avril 2018, la commission d'évaluation des risques de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel, atteste que M. Julien AVRIL dispose des compétences requises pour continuer à exercer, pour une période de trois ans, l'activité de guide de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel dans l'intérêt de la sécurité publique.

Avranches, le 13 avril 2018
Le Président de la commission,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Prefet d'Avranches par intérim,



Gilbert MANCIET